

# Expliquer le bulletin de paie intérimaire

Chaque mission effectuée détaillée.

Numéro de mission, Poste occupé, dates de début et de fin de mission.

## Détail des éléments rémunérés

Heures normales, heures supplémentaires, heures effectuées pendant les jours fériés, Primes...

## Indemnité de fin de mission

10% versés ou épargnés à la fin de chaque mission et calculés sur la base des rémunérations brutes perçues lors de la mission concernée.

## Indemnité congés payés

Equivalente à 10% des rémunérations perçues sur la période. Également payée ou épargnée en fin de mission.

## Charges sociales

Représentant votre participation aux cotisations sécurité sociale, retraite et prévoyance...

## Charges patronales

A la charge de l'entreprise CRIT.

## Montant Net Social

Montant à déclarer au titre de la prime d'activité ou du RSA auprès des organismes sociaux.

## Nets à payer

Montants nets à percevoir, avant et après imposition.

## Bloc fiscal

Vous retrouverez toutes les informations à retranscrire dans votre déclaration de revenus (Heures supp, net imposable...)

## Cumuls

De vos heures sur un mois, une année civile, de vos rémunérations, cotisations...

ETABLISSEMENT		SOCIETE					
CRIT		CRIT					
SIRET : 45132990801415 APE : 7820Z NUMERO URSSAF 11600001489080246 LOCAL. URSSAF URSSAF PARIS ET RP		6 Rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS SIREN 451329908 NAF 7820Z					
<b>BULLETIN DE SALAIRE</b>							
 052887 (014799) - 0001/0004 CS0535 (592565)							
Matricule		N° Sécurité sociale					
N° Bulletin 363		Période de paie (25.00) 01/06/2023 au 30/06/2023					
Mat. Unique		Statut Employé intérimaire					
MR							
Libellé	Nombre ou base	Taux	Montants	Charges Patronales Taux	Montants		
<b>*** CONTRAT N° POUR LA PERIODE DU 06/06 AU 16/06 Agent de conditionnement</b>							
01100 HEURES NORMALES	63,000	11,5200	725,76				
05263 PRIME D'HABILLEMENT	9,000	1,0500	9,45				
06217 INDEMNITE FIN DE MISSION	735,210	0,1000	73,52				
06535 CONGES PAYES	808,730	0,1000	80,87				
<b>*** CONTRAT N° POUR LA PERIODE DU 17/06 AU 17/06 Agent de conditionnement</b>							
01125 HEURES SUPP 125%	7,000	14,4000	100,80	COEFF 0150			
05263 PRIME D'HABILLEMENT	1,000	1,0500	1,05				
06217 INDEMNITE FIN DE MISSION	101,850	0,1000	10,19				
06535 CONGES PAYES	112,040	0,1000	11,20				
<b>*** CONTRAT N° POUR LA PERIODE DU 19/06 AU 30/06 Agent de conditionnement</b>							
01100 HEURES NORMALES	70,000	11,5200	806,40	COEFF 0150			
05263 PRIME D'HABILLEMENT	10,000	1,0500	10,50				
07000 SALAIRE BRUT			1829,74				
<b>SANTE</b>							
07841 Sécurité sociale-Mat. Mat., Invalidité, décès					128,08		
07842 Complémentaire Incapacité, invalidité, Décès			-9,19		10,58		
07843 Complémentaire garanties frais santé obligatoires			-8,37		8,37		
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>							
07844 Accidents du travail-Maladies professionnelles	1829,740			1,860	34,03		
<b>RETRAITE</b>							
07845 Sécurité sociale plafonnée	1829,740	6,900	-126,25	8,550	156,44		
07846 Sécurité sociale déplafonnée	1829,740	0,400	-7,32	1,900	34,77		
07852 Complémentaire Tranche 1	1829,740	3,930	-71,91	3,940	72,09		
07851 Contrib Equilibre Général	1829,740		-15,74		23,60		
<b>FAMILLE</b>							
07854 Famille					63,13		
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>							
07855 Chomage					74,65		
<b>AUTRES COTISATIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>							
07857 Autres cotisations dues par l'employeur					60,37		
<b>COTIS. STATUTAIRES ou PREVUES PAR CONV. COLLECTIVE</b>							
07859 Cotisation statutaire ou prévues par conv. coll.					33,30		
07838 CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1715,430	6,800	-116,65				
07839 CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1715,430	2,900	-49,75				
07840 CSG/CRDS non déd sur heures supplémentaires	99,040	9,700	-9,61				
<b>EXONERATIONS, ECART. ET ALLEGEMENTS DE COTISATIONS</b>							
07860 Allègement de cotisation					433,92-		
07837 Réduction salariale HS/HC	100,800	11,310	11,40				
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>							
07869 Montant net social					1446,12		
<b>NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU</b>					1.426,35		
<b>Impôt sur le revenu</b>							
Montant de l'impôt sur le revenu		①	②		③		
		677,28	0,00%		0,00		
<b>NET A PAYER AU SALAIRE</b>					1.426,35		
Montant net imposable	Mensuel	1.393,28	En cumul		7.875,74		
Impôt sur le revenu prélevé à la source	Mensuel	0,00	En cumul		0,00		
Montant net des heures compl/suppl exonérées	Mensuel	94,07	En cumul		94,07		
Emis le : 11/07/2023 par VIREMENT SEPA société générale mouy SOGEFRPP FR7630003007430005007816437							
	Heures travaillées	Heures payées	Plafond	Brut	Cotisations Salariales	Cotisations patronales	Total versé employeur
Période	140,00	140,00	1.829,74	1.829,74	403,39	265,49	2.095,23
Cumul	707,00	707,00	9.615,95	9.615,95	2.160,82		

## Impôt sur le revenu

- Base de calcul du PAS = Brut - cotisation salariale - montant HS/HC - + CSG non déductible (normale + HS) + cotisation patronale mutuelle - abattement si contrat court (inférieur à 2 mois)  
Ici : 1 829,74€ - 403,39€ - 100,80€ + 49,75€ + 9,61€ + 8,37 = **1 393,28€** - 716€ = **677,28€**
- Identification du taux communiqué par les impôts.
- Montant de vos impôts sur le revenu : la base PAS multipliée par votre taux.